

Communiqué de presse – Pour diffusion immédiate

Objet : Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre pour le Québec d'ici 2020

Montréal, 25 novembre 2009 – La Présidente du Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ) assistait lundi à une allocution du Premier Ministre du Québec, l'Honorable Jean Charest, dans le cadre d'un déjeuner-causerie organisé par le Conseil des relations internationales de Montréal.

À cette occasion, le Premier Ministre annonçait la cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) dont le Québec entend se doter d'ici 2020. Cette cible est fixée à 20% par rapport au niveau de 1990.

En raison de son caractère particulièrement ambitieux, le CPEQ accueille cette cible avec circonspection et réserve tant que sa répartition au sein des différents secteurs ne sera pas établie. En effet, le secteur industriel n'est pas en mesure de déterminer présentement quelles sont les mesures spécifiques qui seront prises afin d'atteindre la nouvelle cible de 20%, ni quels sont les impacts économiques et sociaux de ces mesures. C'est d'ailleurs pour cette raison que le CPEQ n'a appuyé aucune cible spécifique à ce jour pour le Québec. Le CPEQ formule ces réserves même s'il est conscient de la nécessité de réduire les émissions de GES au Québec et ailleurs dans le monde. Le défi du Québec est de réduire ses émissions de GES sans porter atteinte au positionnement concurrentiel de son économie sur l'échiquier mondial.

Cela étant dit, le CPEQ salue la reconnaissance par le premier Ministre des efforts importants déjà déployés par l'industrie québécoise depuis 1990 et l'application différenciée de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Premier Ministre consacre donc le principe d'application différenciée de la cible de réduction à l'intérieur du Québec, et à l'échelle globale. Ces assurances rejoignent plusieurs des préoccupations et recommandations exprimées par le CPEQ au nom de ses membres.

De plus, le CPEQ note avec satisfaction que dans son allocution, le Premier Ministre a exprimé des propos qui rejoignent plusieurs recommandations formulées dans le cadre du mémoire qu'il a récemment présenté en commission parlementaire. Ainsi le secteur des transports demeurera la priorité du gouvernement. Il sera aussi nécessaire d'investir dans d'autres mesures de modernisation et de planification comme les véhicules électriques, l'électrification des transports, l'offre de transports collectifs, les politiques sur la mobilité, l'aménagement du territoire, ainsi que l'utilisation de carburants de rechange lorsque la technologie le permettra.

Le CPEQ ainsi que ses membres demeurent engagés dans ce dossier et continueront de collaborer avec le gouvernement du Québec ainsi qu'avec les autres parties concernées dans la lutte aux changements climatiques au Québec à la suite de Copenhague.

Pour toute information à ce sujet, vous pouvez communiquer avec la Présidente, madame Hélène Lauzon au 514-393-1122
